

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 15 JANVIER 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 15 janvier 2018 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Thérout, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Jean Duhaime, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Anny Boisjoli, conseillère
M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 11 citoyens

EST ABSENT :

M. Yves Plante, conseiller

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Thérout, débute la séance en souhaitant une bonne année et la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Thérout, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

18-01-01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière-adjointe en y ajoutant aux points 16 et 23, Avis de motion : « et dépôt du projet de règlement ».

18-01-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

18-01-03 **5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017**

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

18-01-04 **6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information**

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, et /ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

18-01-05 **7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime de retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires - Administration
02-130-00-335	Internet – Administration
02-130-00-443	Déneigement - Administration
02-130-00-495	Entretien ménager – Édifice
02-130-00-517	Location photocopieur/compteur
02-130-00-527	Copies photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité - Édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – Journaliers
02-320-00-210	Régime de retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement - Garage municipal
02-320-00-632	Chauffage – Garage municipal
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement - Chemins
02-330-01-443	Déneigement - Bornes-fontaines
02-340-00-681	Électricité - Rues et parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable
02-414-00-331	Téléphone - Usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - Usine
02-414-00-443	Déneigement - Usine
02-414-00-681	Électricité - Usine et stations
02-415-00-681	Électricité - Station de pompage M-V
02-451-20-951	Quote-part R.G.M.R.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-610-01-951	Quote-part MRC – Génie civil

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone - Centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement - Centre communautaire
02-701-20-681	Électricité - Centre communautaire
02-701-20-951	Quote-part MRC - Culture
02-702-30-331	Téléphone - Bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement - Bibliothèque
02-702-30-681	Électricité - Bibliothèque
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2018;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

18-01-06 **8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
APPLICATION DE LA LOI		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	10 584,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	400,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	16 000,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	4 000,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	40 000,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Adhésion à des associations	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Calcium – Administration	secrétaire-trésorière	350,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons à des organismes	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Autres – Incendie	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$

VOIRIE MUNICIPALE

Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	30 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Autre – Voirie	inspecteur municipal	520,00 \$

Circulation

Entretien service – circulation	inspecteur municipal	500,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	250,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Distribution de l'eau (aqueduc)

Entretien d'aqueduc	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Location machinerie	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	2 500,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	6 000,00 \$

Épuration des eaux usées

Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Produits chimiques	secrétaire-trésorière	3 500,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels – Egout	secrétaire-trésorière	35 000,00 \$

Réseau d'égout

Entretien service	inspecteur municipal	4 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	2 500,00 \$

Enlèvement et destruction des ordures

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	450,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Location de conteneur collecte	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Déficit OMH Lassiseraie	secrétaire-trésorière	4 009,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	0,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	59 893,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

URBANISME ET MISE EN VALEUR

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-----------

LOISIRS ET CULTURE

Centre Communautaire

Déplacements	secrétaire-trésorière	600,00 \$
Nettoyage plancher	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	750,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	46 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$

Bibliothèque

Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

18-01-07 9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2018

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 798,00 \$ pour le premier membre et à 776,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 574,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFPECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

18-01-08 10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2018

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2018 est fixée à 375,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement;

DE PAYER un montant total de 375,00 \$ plus les taxes applicables à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

18-01-09 11. PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2018

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Solutions, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, au montant de 8 122,99 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

18-01-10 12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2018

CONSIDÉRANT qu'un montant de 44 000 \$ a été prévu au budget 2018 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 11 000 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2018;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

18-01-11 13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2018

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 000 \$ a été prévu au budget 2018 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que dans le 8 000 \$, il est inclus un montant de 3 000 \$, à appliquer directement pour des services aux jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 2 000 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2018;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

18-01-12 14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2018

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-01-13 15. Ministère des transports – Garanties des travaux d'entretien et de réparation de bris d'équipements existants faits à l'intérieur de l'emprise de leurs routes pour l'année 2018

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante de tous les travaux prévisibles et imprévisibles qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera en son nom sur les routes du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui permettra de se soustraire à l'obligation d'un dépôt de garantie durant l'année 2018;

QUE la municipalité s'engage à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable et à signer les engagements avec le ministère.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

AVIS

16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 01-2018 relatif à l’interdiction de l’épandage

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l’interdiction de l’épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d’interdiction de l’épandage durant l’année 2018;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

18-01-14

17. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2018

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l’année 2018 est de 6 495 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense au budget 2018;

D’EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2018;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-01-15

18. OBV Yamaska – Adhésion 2018

CONSIDÉRANT que l’organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l’année 2018;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l’avant des solutions durables et à travailler avec nous à l’amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l’eau;

CONSIDÉRANT que l’adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu’un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ADHÉRER à l’organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Pascal Théroix ou monsieur Yves Plante, substitut, représentants de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-01-16

19. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2018

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-01-17

20. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2016 pour 2017 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018 le montant est de 5 176,88 \$ taxes incluses (1916 population x 2.35 = 4 502,60 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT qu'un versement de 2 588,44 \$ doit être effectué en janvier 2018 et un versement de 2 588,44 \$ doit être effectué en juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Service inspecteur - chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-01-18

21. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2018

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00\$ pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2018;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-01-19 **22. Entretien paysager des parcs et des édifices municipaux – Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l’embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s’y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de «Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques », pour l’entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité ainsi que pour le traitement des vers blancs, au montant de 4 523,79 \$ incluant les taxes applicables pour le matériel et la main d’oeuvre;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-522 « Entretien d’immeubles » et 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

AVIS **23. Avis de motion – Règlement numéro 02-2018 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux**

La conseillère Anny Boisjoli donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

18-01-20 **24. Schéma de couverture de risques en incendie – Adoption du rapport 2017**

CONSIDÉRANT qu’à chaque année, nous devons compléter le rapport d’activités annuelles, concernant les exigences à rencontrer selon notre schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que le rapport a été complété pour l’année 2017 et signé par la directrice générale, le directeur d’incendie et le maire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter le rapport annuel 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ADOPTER le rapport annuel 2017 complété par la directrice générale et le directeur d’incendie et signé par ceux-ci et signé par le maire;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution et le rapport dûment complété à M. Martin Houle, préventionniste, à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-01-21

25. Les Jeudis en chansons – Dépôt de candidature pour 2018

CONSIDÉRANT que le formulaire de dépôt de candidature est maintenant disponible pour l'édition 2018 des Jeudis en Chansons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire poser sa candidature et que les coordonnateurs de l'événement seront les membres du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACHEMINER le formulaire de demande d'assistance financière au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin qu'ils complètent la demande.

18-01-22

26. Immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes – Nomination de représentant

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil désigne monsieur Pascal Thérout, maire ou madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au moment de la vente pour non-paiement des taxes par la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le mercredi 11 avril 2018, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

18-01-23

27. Adoption du règlement numéro 06-2017 relatif au traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a adopté un règlement sur le traitement des élus municipaux, il y a plusieurs années, et que le conseil municipal souhaite maintenant le remplacer suite aux derniers amendements apportés à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017, c. 13);

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-2017 pour statuer et décréter ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement est intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux ».

Article 2

Le règlement remplace le Règlement numéro 18-99 tel qu'amendé par le Règlement numéro 02-2000.

Article 3

Le règlement fixe une rémunération annuelle pour le maire, et pour chaque conseiller de la municipalité, à compter de l'exercice financier 2018.

Article 4

La rémunération est fixée, sur une base annuelle, à 11 700 \$ pour le maire et à 3 900 \$ pour chaque conseiller.

Article 5

En cas d'absence du maire d'une durée supérieure à trente (30) jours ouvrables, le maire suppléant a droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 6

La rémunération fixée à l'article 4 du règlement est indexée à la hausse le 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2019, par un pourcentage de 2 %.

Article 7

En plus de la rémunération fixée à l'article 4 du règlement, chaque membre du conseil a droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus*.

Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser.

Article 8

Le conseil fixe par résolution les modalités relatives au versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses.

Article 9

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Article 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

18-01-24

28. OMH – Adoption du budget révisé 2017

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac avait soumis un budget pour l'année 2017 au montant de 211 087 \$ pour les revenus, et au montant de 277 888 \$ pour les dépenses, qui avait été approuvé par la résolution 16-12-205;

CONSIDÉRANT que le déficit s'élevait à 66 801 \$ pour l'ensemble des deux immeubles, soit un déficit prévu à payer par la municipalité de 6 680 \$, représentant 10 % de contribution;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois révisions du budget 2017 soit, en juillet, en septembre et décembre 2017;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le déficit total suite à ses trois révisions s'élève à 81 622 \$ pour l'ensemble des deux immeubles, soit un déficit de 8 162 \$ au lieu de 6 680 \$;

CONSIDÉRANT que le budget révisé final de 2017 représente un déficit de 6 136 \$ pour la résidence Lassiseraye et un déficit de 2 026 \$ pour la résidence Bruyère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER le budget révisé final de 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac avec un déficit prévu de 8 162 \$.

18-01-25

29. Guignolée de Saint-François-du-Lac – Entériner la remise d'un don

CONSIDÉRANT que le comité organisateur de la Guignolée a demandé un don en décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un don de 100 \$ a été autorisé verbalement par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-01-26

30. CPTAQ – Demande par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les travaux situés en bordure du pont P-08023 sur la Route 143;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

18-01-27

31. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Serge Lajoie

CONSIDÉRANT que monsieur Serge Lajoie demande une dérogation mineure afin de faire accepter une marge de recul arrière de 3,42 mètres alors que la norme est de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 928 maintenant 5 288 141 et 5 289 572 du cadastre du Québec;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande a pour but d'éviter de situer la nouvelle maison mobile, en remplacement de l'ancienne, partiellement en zone inondable 0-20 ans;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Serge Lajoie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Serge Lajoie et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

18-01-28

32. Virement d'intérêts sur placements – Autorisation unique pour transférer dans le compte courant

CONSIDÉRANT que les intérêts sur placements étaient calculés par la caisse annuellement, et qu'ils étaient transférés également annuellement dans le compte courant, suite à une autorisation par résolution en octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant des intérêts sur placements qui sont calculés mensuellement par la caisse et que les transferts dans le compte courant seront plus nombreux à effectuer qu'une fois par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les transferts d'intérêts de placements dans le compte courant au fur et à mesure;

QUE cette résolution permet de façon permanente d'effectuer lesdites transactions ci-haut mentionnées par les personnes autorisées.

18-01-29

33. Mandat à Techni-Consultant – Poursuite de l'accompagnement technique pour la réalisation des travaux de la TECQ

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine, de Techni-Consultant, offre ses services professionnels pour poursuivre l'accompagnement technique de différentes phases administratives afin de permettre la réalisation des travaux approuvés de la TECQ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élèvent à un montant de 5 000 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaim

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER M. David Lafontaine de Techni-Consultant inc.;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

34. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

35. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

36. RAPPORT DES COMITÉ

Monsieur Pascal Thérout, maire, fait un résumé de la fin de semaine concernant le suivi des risques d'inondation.

18-01-30

37. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6667	AA Propane inc. (Chauffage garage municipal)	557.53
6668	Accommodeur St-François (Fournitures réception)	341.94
6669	Aquatech (Exploitation ouvrages eau usée – Déc. 2017 et indexation)	2 373.40
6670	Avensys Solutions (Renouvellement données cellulaire-Poste principal)	551.88
6671	Bélanger Sauvé Avocats (Honoraires professionnels)	2 299.50
6672	Boisjoli Anny (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6673	Buropro Citation (Frais photocopies et installation compteur postal)	471.73
6674	Chagnon Jacques (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6675	Cherbourg sanitaire et emballage (Produits centre communautaire)	216.10
6676	Clôture expert (Clôture chemin usine)	1 277.95
6677	Dufault Gérard (Déneigement bornes-fontaines décembre)	480.00
6678	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour décembre)	142.85
6679	Éditions juridiques FD (Les) (Abonnement et mise à jour décembre)	77.70
6680	Entreprises Pierreville Ltée (Location machinerie)	1 563.66
6681	Environnement KMJ inc. (Nettoyage du réservoir d'alun à l'usine)	3 404.46
6682	Fédération Québécoise des Municipalités (Frais transports)	93.02
6683	Ferme A.M. Crevier inc. (Fauchage de branches rue de l'anse)	74.73
6684	Ferme Alexis Senc. (Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	19 775.70
6685	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Décembre 2017)	28.00
6686	Gamelin Réjean (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6687	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Décembre 2017)	360.00
6688	Gouin Guy (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6689	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Décembre)	112.62
6690	Laneuille Sylvain (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6691	Latraverse Hélène (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6692	Libertévision inc. (Appel de service pour panneau)	123.60
6693	Rouillard et Frères inc. (Fournitures)	4.59
6694	Morvan Jacques (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6695	Neopost Canada Ltd (Location compteur postal)	172.29
6696	Niquet Marcel (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6697	Petite Caisse renflouement (Eau,café)	74.58
6698	Pétroles A.A. Courchesne (les) (Chauffage bureau municipal)	627.61
6699	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2018)	25.00
6700	Plomberie Pierre Vallée & fils (Entretien Maison des jeunes)	1 009.48
6701	Plomberie 4000 inc. (Modification et entretien pour pompe d'alun)	3 696.35
6702	Régie incendie Pierreville-Saint-Francois (Interv.440 N-D, 35 Leblanc)	1 836.17
6703	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Janvier et crédit facture de décembre)	8 605.25
6704	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Janvier 2018)	13 545.90
6705	Médias transcontinental S.E.N.C - SEAO (Addenda appel d'offre)	33.83
6706	Solutions Zen Média (Frais hébergement du site Web - 2018)	149.47
6707	Techni-Consultant inc. (Honoraires pour TECQ)	2 558.19
6708	Théroux Pascal (CCU janvier - 1 dossier)	30.00
6709	Turcotte Service de chauffage (Réparation fournaise au 400 N-D)	597.87
	TOTAL DES CHÈQUES	53 834.25

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6653	Médias transcontinental S.E.N.C - SEAO (Publication appel d'offres)	596.15
6654	FQM (Formation pour Nathalie Gamelin et Anny Boisjoli)	459.90
6655	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Novembre 2017)	60.00
6656	Niquet Marcel (Fournitures de travail)	352.39
6657	Société canadienne postes (Frais postal-Bulletin & Calendrier déc. 2017)	250.64
6658	La Guignolée - Saint-François-du-Lac (Don 2017)	100.00
6659	Gamelin Réjean (Remboursement souper élus, employés et bénévoles)	822.37
6660	Allard Lisette (Commission 5% du 01 juillet au 31 décembre 2017)	230.25
6661	Lachapelle Ghislaine (Achat de livres)	96.94
6662	Pitney Bowes of Canada Ltd (Frais de ramassage)	57.49
6663	L'Annonceur (Publicité - Vœux des Fêtes)	327.68
6664	Micro -Experts (Soutien informatique)	34.49
6665	Péloquin Peggy (Séance budget)	30.00
6666	Latraverse Hélène (Frais Ponton 2017)	466.65
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales - Décembre 2017)	3 941.55
PPA	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2017)	1 559.93
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2017)	68.99
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Décembre 2017)	840.31
PPA	Hydro-Québec (Électricité édifices - Décembre 2017)	8 326.22
PPA	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Janvier)	1 387.54
PPA	RREM-Q- Régime de retraite (Cotisation décembre 2017)	1 088.16
	TOTAL DES CHÈQUES	21 097.65

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2017

Salaires décembre 2017	14 118.52
TOTAL DES DÉBOURSÉS	14 118.52

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2017 et au budget 2018 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

38. Période de questions

- Demande d'information concernant la neige poussée sur les terrains
- Dossier M. René Rainville transféré à l'interne
- Demande d'information concernant l'administration de la Guignolée

39. Conclusion

18-01-31

40. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :
DE LEVER la séance à 20h35.

Pascal Théroux
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière adjointe